

# EXPOSITION SUR L'HISTOIRE DE LA LAÏCITE DOSSIER PEDAGOGIQUE

- Dossier pour les élèves du secondaire -

Archives départementales du Var  
Service éducatif



Fronton de l'église d'Aups. Cliché Joël Levillain

**PANNEAU 1**  
**RELIGION ET POUVOIR A L'EPOQUE MODERNE**

**Complétez le tableau ci-dessous :**

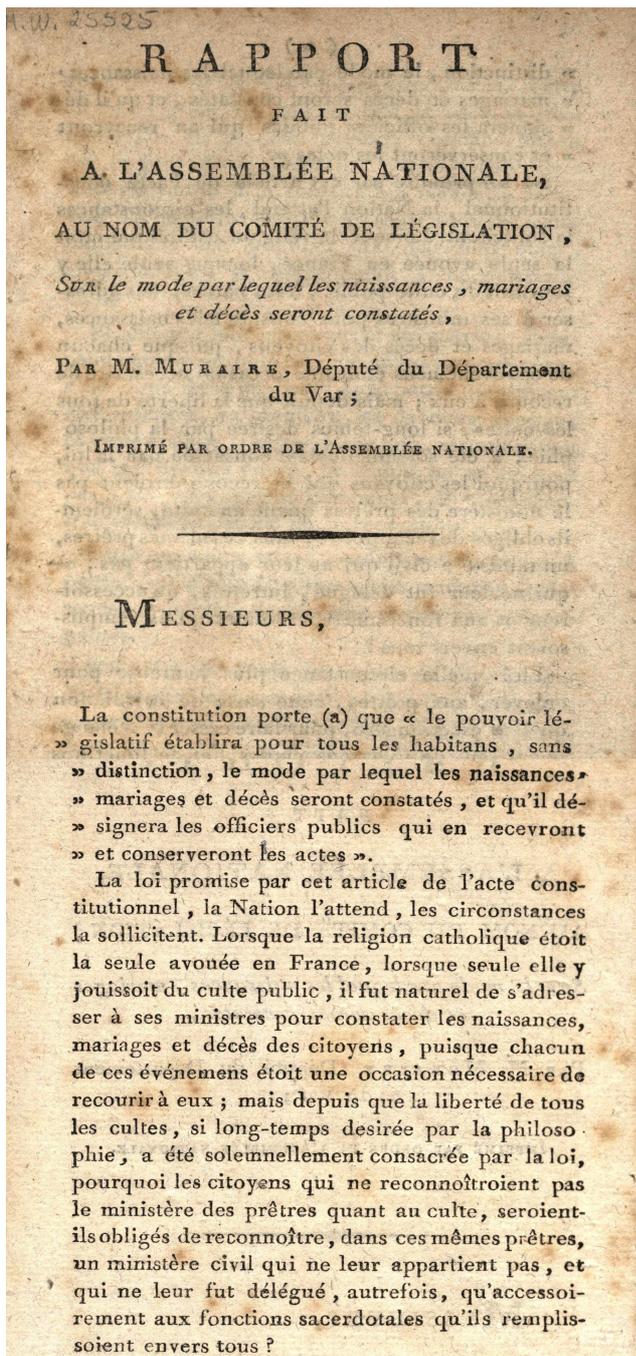
<b>Loi</b>	<b>Date</b>	<b>Contenu de la loi</b>
Edit* de	1598	
Ordonnance du Roi	11 avril 1681	
Edit de Fontainebleau	1685	<u>Cet édit révoque l'Édit de Nantes :</u>

\* Un édit est un acte législatif du souverain qui se distingue d'une ordonnance par le fait qu'il ne porte que sur un sujet

**PANNEAU 2**  
**LA REVOLUTION FRANCAISE**

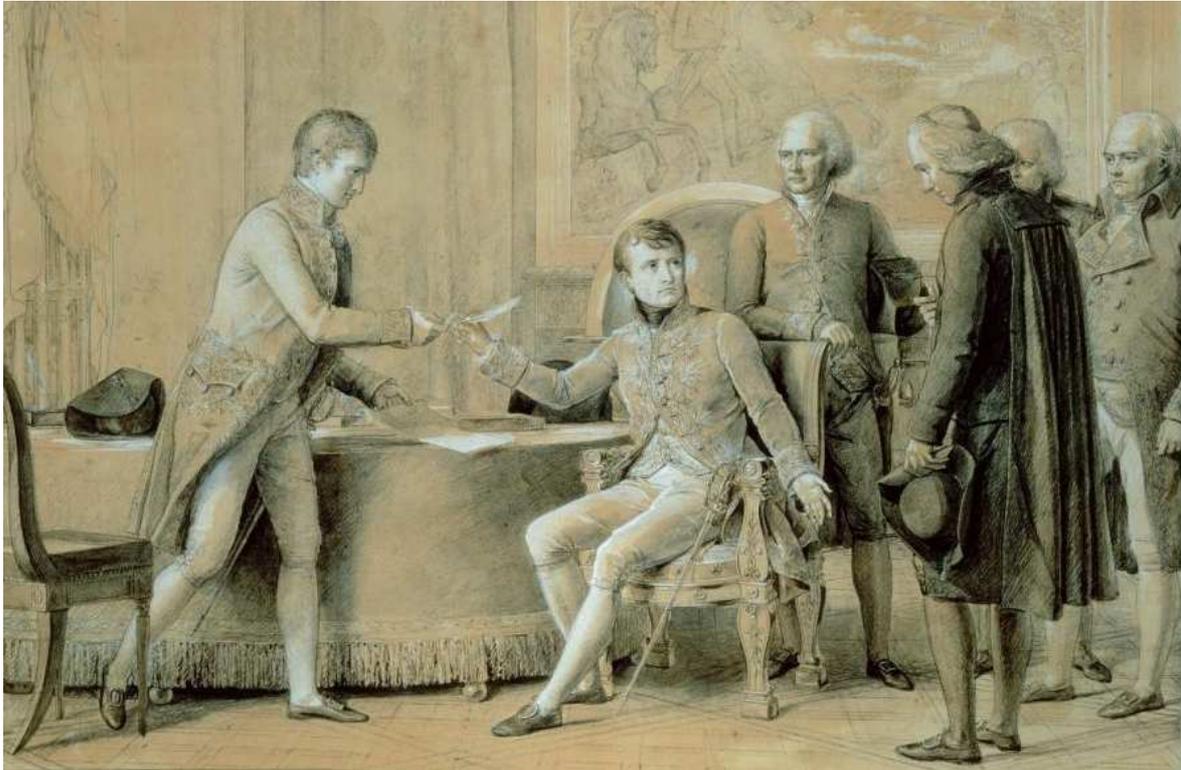
**Complétez le tableau ci-dessous :**

Type de lois	Date	Contenu de la loi	Personnage(s) à l'origine de la loi
		<i>« Nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi »</i>	
Loi	2 novembre 1789	Nationalisation des biens du clergé Dîme supprimée	
	12 juillet 1790	Les Évêques sont désormais élus mais ils doivent prêter serment de fidélité à la constitution	
Décret	29 novembre 1791		Maximin Isnard
Loi	20 septembre 1791		
Loi	7 mai 1794 (18 floréal an II)	Reconnaissance de l'Être Suprême	
Loi		Affirmation de la séparation complète de l'Église et de l'État	
Constitution		<i>« Nul ne peut être empêché d'exercer, en se conformant aux lois, le culte qu'il a choisi »</i>	
Loi	25 octobre 1795	Instauration d'un calendrier de fêtes laïques	



Quelles sont les raisons invoquées par Honoré Muraire pour enlever la tenue de l'état civil aux prêtres ?

PANNEAU 3  
LE XIX<sup>e</sup> SIECLE



Signature du Concordat entre la France et le Saint-Siège, 15 juillet 1801, par François Gérard, 1801

**1- Reliez chaque mot avec la bonne définition :**

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| 1) Concordat ●        | ● A) Représenté par une « croix » attachée à un ruban rouge, cet ordre permet de constituer une élite fidèle à l'Empire selon le principe du mérite civil ou militaire.   |
| 2) Préfets ●          | ● B) Appelés par Napoléon I <sup>er</sup> « <i>empereurs au petit pied</i> ». Ces hommes du gouvernement doivent faire appliquer les décisions de l'Empereur dans les départements.   |
| 3) Légion d'honneur ● | ● C) Connue sous le nom de « Code Napoléon », ce document promulgué en 1804 regroupe toutes les lois relatives au droit civil français.   |
| 4) Code civil ●       | ● D) Signé en 1801, cet accord permet à Bonaparte de rétablir la paix religieuse en France. Le catholicisme n'est alors plus considéré comme une religion d'État mais comme la « <i>religion de la majorité des Français</i> ». |
| 5) Lycée ●            | ● E) Créé en 1802 afin de former les jeunes esprits et rallier la nouvelle génération au régime politique. Ces établissements inaugurent l'enseignement public d'État.  |

**2- Comment est reconnue la religion catholique ? (introduction du Concordat p 14 )**

**3- Qu'énonce l'article 1er du Concordat ? (p 14)**

**4- Qui nomme les nouveaux évêques ? (article IV p 15)**

**6- A quelles conditions les curés doivent-ils se soumettre pour exercer en France ? (art. II, XIX et XXVII des Articles organiques) pages 17, 20 et 21**

**5- Qu'est-il demandé aux français dans le catéchisme impérial ?**

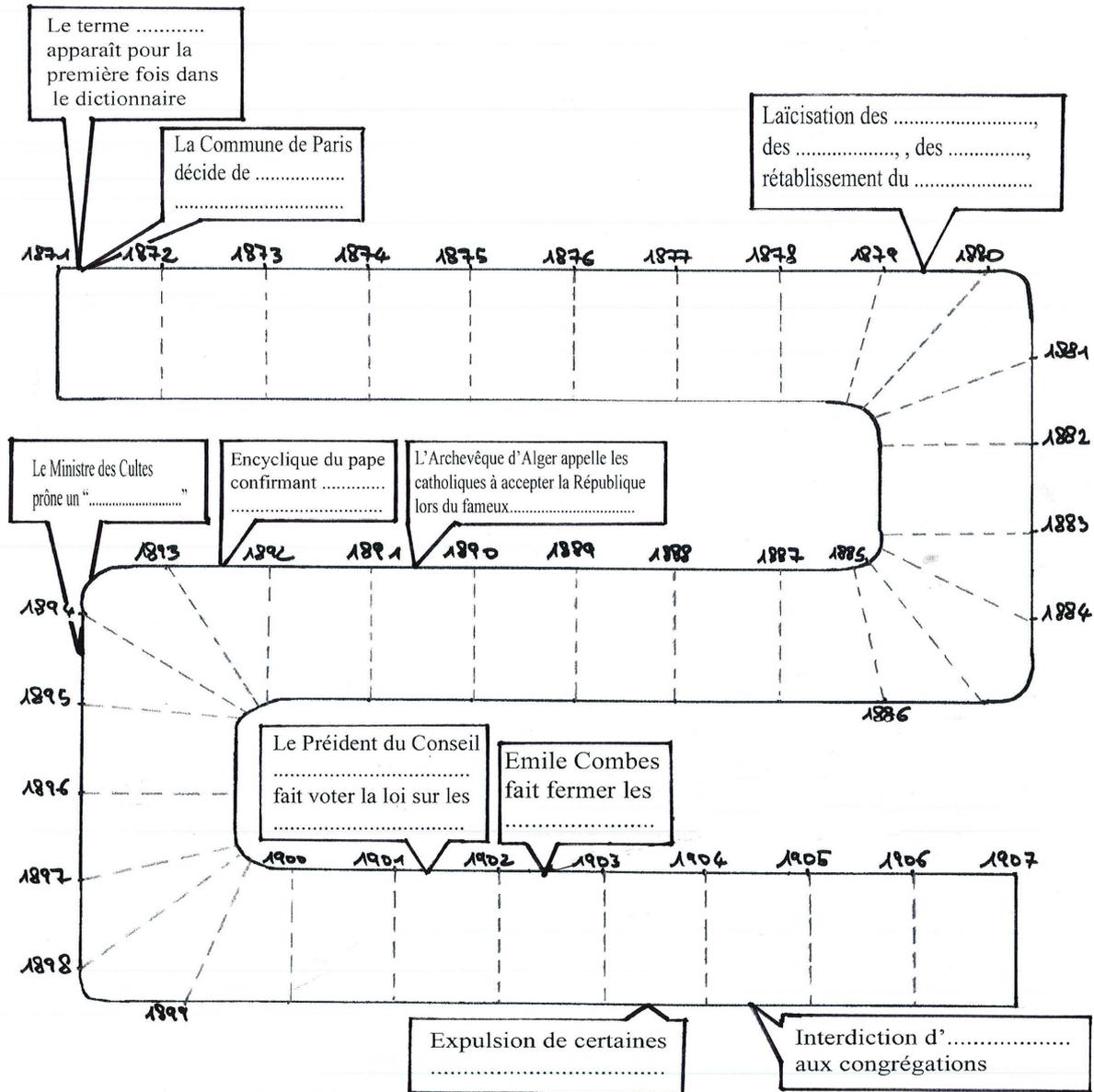
**6- Sous quelles conditions les Juifs peuvent-ils exercer le métier de commerçant ? (document 1 K 48)**

**7- Qu'est-ce, selon vous, qu'une « religion d'état » ?**

**8- Quelle est la période où la religion catholique est déclarée «religion d'Etat» ?**

**PANNEAU 4  
LES PREMICES DE LA LOI**

**1- Complétez les mots manquants :**



**2- Après la lecture du document coté E dépôt 38/268, expliquez comment le maire d'Entrecasteaux légitime l'interdiction des processions et autres manifestations religieuses sur la voie publique ?**

**PANNEAU 6**  
**ALLARD ET CLEMENCEAU**

Le contre-projet de Maurice Allard :

**1- Comparez les articles 1 et 2 du contre-projet d'Allard (panneau 6) et du texte définitif de la loi de 1905 (panneau 7) :**

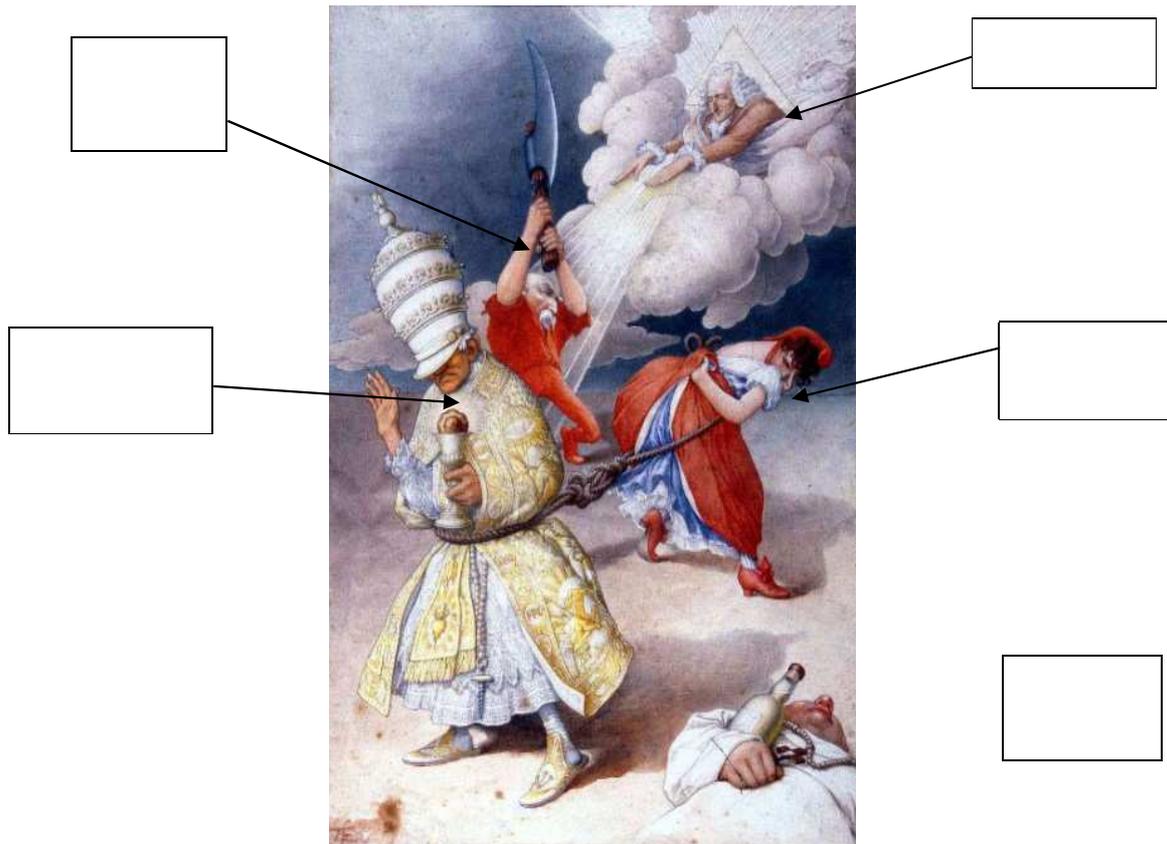
	<b>Contre-projet Allard</b>	<b>Loi 1905</b>
<b>Liberté de conscience</b>		<u>Article 1 :</u>
<b>Financement public des cultes et des aumôneries</b>	<u>Article 1 :</u>  <u>Article 3 :</u>	<u>Article 2 :</u>
<b>Suppression des établissements publics du culte (conseils de fabrique)</b>	<u>Article 2 :</u>	<u>Article 2 :</u>
<b>Suppression des fêtes religieuses</b>	<u>Article 3 :</u>	
<b>Utilisation d'un lieu de culte pour une propagande politique</b>	<u>Articles 19 et 20 :</u>	<u>Article 34 et surtout 35 :</u>
<b>Réglementation en matière vestimentaire pour les ministres du culte</b>	<u>Article 16 :</u>	

PANNEAU 7  
LA LOI DE 1905 ET SON APPLICATION

**Analyse du document** : il s'agit d'une lithographie anonyme réalisée en 1904, c'est-à-dire lors du débat sur la loi de séparation. Émile Combes est alors Président du conseil.

**1 - Remplacez les noms des différents personnages au bon endroit :**

Émile Combes – Marianne – Un moine – Le pape Pie X - Voltaire



**2 - Complétez le tableau ci-dessous en décrivant chaque scène et expliquez le message :**

Scène	Description	explication
		<p><i>Quelle opposition est mise en avant entre les deux personnages ?</i></p>
		<p><i>Qui prend la décision de cette séparation ? Quelle loi va être mise en place à travers cette action ?</i></p>
		<p><i>Pourquoi les idées des Lumières influencent-elles les hommes politiques dans ce projet de loi ?</i></p>

**3 - Expliquez pourquoi on peut dire que l'auteur critique l'Eglise dans cette œuvre :**

**4 – Montrez les origines de cette loi, puis expliquez en quoi elle consiste pour terminer sur son impact/ses conséquences.**

**PANNEAU 8**  
**LA LAÏCITE AU XX<sup>e</sup> SIECLE**

**Complétez le tableau suivant à partir de a charte de la laïcité dans les services publics :**

Droits et devoirs dans les services publics	Pour les <b>agents</b> du service publics		Pour les <b>usagers</b> du service public	
	Droits	Devoirs ou interdiction	Droits	Devoirs ou interdiction

PANNEAU 9  
ECOLE ET RELIGION (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> SIECLE)

Discours de Victor Hugo à l'assemblée au sujet de la loi Falloux (15 janvier 1850) :

*M. Victor Hugo.*

*« Je veux ménager les instants de l'Assemblée... (parlez ! Parlez !). Je circonscris le sujet, et j'aborde immédiatement la question dans sa réalité positive actuelle ; je la prends où elle en est aujourd'hui, au point où la raison publique d'une part, et les événements d'autre part, l'ont amenée.*

*Eh bien, Messieurs, à ce point de vue restreint, mais pratique, de la situation actuelle, je veux, je déclare, la liberté de l'enseignement ; mais je veux la surveillance de l'État ; et comme je veux cette surveillance effective, je veux l'État laïque, purement laïque, exclusivement laïque. L'honorable M. Guizot l'a dit avant moi dans les assemblées : l'État, en matière d'enseignement, n'est, ne peut être autre chose que laïque. Je veux donc la liberté de l'enseignement sous la surveillance de l'État, et je n'admets, pour personnifier l'État dans cette surveillance si délicate et si difficile, qui exige toutes les forces vives du pays, je n'admets que des hommes appartenant sans doute aux carrières les plus graves, mais n'ayant aucun intérêt, soit de conscience, soit de politique, distinct de l'unité nationale. A gauche. C'est cela ! Très bien !*

*Eh bien, jusqu'au jour où cette liberté complète de l'enseignement pourra être établie à côté de l'enseignement gratuit de l'État, jusqu'à ce jour-là, je veux l'enseignement de l'Église, mais je veux l'enseignement de l'Église au dedans de l'Église et non au dehors. Surtout je considère comme une dérision de faire surveiller, au nom de l'État, par le clergé, l'enseignement du clergé. Je veux, je le répète et je le résume en un mot, ce que voulaient nos pères : l'Église chez elle, et l'État chez lui ».*

Évoquez en quelques lignes la pensée de Victor Hugo en matière d'enseignement laïque dans le contexte du vote de la loi Falloux :

Quelle autre loi marque un recul de la laïcité à l'école au XX<sup>e</sup> siècle?